



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 31 décembre 2007
N° CERTA-2007-AVI-571

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité de Mantis

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2007-AVI-571>

Gestion du document

Référence	CERTA-2007-AVI-571
Titre	Vulnérabilité de Mantis
Date de la première version	31 décembre 2007
Date de la dernière version	–
Source(s)	Note de la version 1.1 de Mantis
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Injection de code indirecte (*cross-site scripting*).

2 Systèmes affectés

Mantis 1.0.x.

3 Résumé

Une vulnérabilité de Mantis permet à un utilisateur malveillant de réaliser de l'injection de code indirecte.

4 Description

Mantis est un logiciel de gestion d'anomalies des logiciels (*bug tracker*).

Lors du chargement d'un fichier sur le serveur, le programme *bug_report.php* ne filtre pas le nom du fichier. Ce manque de vérification permet à un utilisateur malveillant de réaliser de l'injection de code indirecte.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Site de téléchargement du projet Mantis :
<http://sourceforge.net/projects/mantisbt/>
- Note de version du projet Mantis :
http://www.mantisbt.org/bugs/changelog_page.php

Gestion détaillée du document

31 décembre 2007 version initiale.